



Perpignan le, 07 SEP. 2023

Maître Eric DUPONT-MORETTI
Garde des Sceaux
Ministre de la Justice

Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

OBJET : *Fin de la période de sûreté de l'emprisonnement de Patrick TISSIER*

Monsieur le Garde des Sceaux,

La raison qui m'amène à vous écrire aujourd'hui revêt un tel niveau de gravité, qu'il m'oblige à solliciter de votre part la plus grande attention s'agissant de l'éventuelle libération de Monsieur Patrick TISSIER.

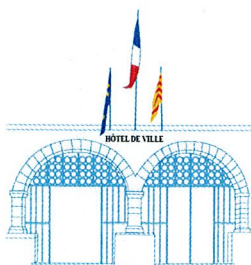
Connu comme étant « l'ogre de Perpignan », cette personne s'est rendue coupable d'une série de crimes particulièrement atroces et dont la récidive permet de douter d'une quelconque capacité de réhabilitation.

A douze ans, Patrick TISSIER a agressé et tenté de violer sa sœur ainsi que sa belle-mère. A dix-huit ans, il viole sa petite amie après l'avoir tuée par strangulation car elle lui avait refusé un rapport sexuel.

Condamné à une peine de vingt ans d'emprisonnement, il s'évade lors de l'une de ses permissions de sortie et se rend coupable, à cette occasion, du viol d'une malheureuse secrétaire qui déjeunait dans sa voiture avant de reprendre son poste.

A nouveau condamné pour ce crime, il purge sa peine et s'installe à Perpignan à sa sortie en 1992. C'est là qu'il viole et tue sa voisine de palier, qu'il viole également l'une de ses connaissances et qu'il commet l'irréparable sur une enfant de huit ans.

.../...



Connaissant sa famille, et donc l'école dans laquelle Karine VOLCKAERT était scolarisée, Patrick TISSIER s'y est rendu à l'heure de la sortie des classes pour la récupérer prétextant l'indisponibilité des parents de la fillette.

C'est donc sans crainte, que Karine est montée dans le véhicule de celui qu'elle appelle « tonton Patrick ». Ce fût, malheureusement, pour y subir les plus graves atrocités.

Conduite jusqu'à une maison isolée et abandonnée, elle y sera violée et battue à mort dans un déchaînement de violence inouïe. Une fois le crime commis, l'horreur se poursuivra par l'ensevelissement du corps de l'enfant jeté dans un puit asséché sous des kilos de gravas.

Condamné une énième fois à la réclusion criminelle à perpétuité avec une période de sûreté de 30 ans, Patrick TISSIER peut désormais formuler une demande de libération.

Le parcours criminel de cet homme m'oblige à vous exprimer la force de mon opposition à sa libération.

J'imagine qu'il pourrait être à la fois confortable et prudent de s'en remettre à la souveraineté des magistrats, qui devront se prononcer sur sa demande en se souvenant des crimes que TISSIER a commis à chacune de ses sorties de prison.

J'imagine, également, que la libération de ce criminel pourrait être expliquée par les grands principes républicains auxquels nous sommes tous attachés : l'Etat de droit, la réhabilitation, l'indépendance de la Justice.

Pour ma part, je préfère porter la voix de celles et ceux pour qui la justice est rendue lorsque la société est définitivement débarrassée des criminels les plus dangereux.

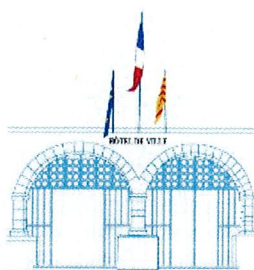
Patrick TISSIER ne doit pas sortir de prison ! Il en va du respect de ses victimes comme de la sécurité de nos concitoyens.

La Justice dont vous êtes le garant a multiplié les condamnations de cet homme sans jamais parvenir à éteindre son instinct criminel.

La République lui a déjà laissé trop de chances de se réhabiliter. A chaque fois, Patrick TISSIER a transformé ses moments de liberté en occasion de violer et de tuer.

Nous ne pouvons donc pas prendre le risque de le libérer à nouveau !

.../...



Personne ne comprendrait pourquoi un homme aussi dangereux, et ayant commis autant d'atrocités pourrait désormais vivre en toute liberté !

Personne ne souhaite que ce genre d'individu soit relâché au seul bénéfice du temps passé en prison !

Surtout, à Perpignan, comme partout ailleurs, nous ne pouvons pas exposer nos concitoyens au moindre risque de récidive d'un homme résolument criminel.

Maire d'une ville traumatisée par les actes de Patrick TISSIER, j'espère alors que ses juges le maintiendront en prison.

Si cet homme est libéré, il faudra nécessairement s'interroger sur le niveau de correction à devoir apporter à notre droit comme à notre politique pénale dans le but d'éviter de relâcher ce type d'individu.

En attendant, et en votre qualité d'autorité hiérarchique du Parquet, il vous revient d'être particulièrement attentif à ce qui sera requis sur la demande de libération de Patrick TISSIER.

Il vous appartiendra, par ailleurs, de tirer toutes les conséquences d'une éventuelle libération de cet homme.

En ce qui me concerne, vous pouvez compter sur moi pour suivre au plus près le déroulement de cette affaire.

Avec toute la confiance que je fonde en notre Justice,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Garde des Sceaux, l'expression de ma plus haute considération.

Monsieur Louis ALIOT
Maire de Perpignan

